nous avons des machines à cette fin. Voudriez-vous que nous retournions en arrière et employions des centaines de travailleurs, en périodes de pointe, qui oblitéreraient les lettres une à une et manipuleraient le courrier? Nous avions autrefois des hommes qui transportaient des sacs d'un endroit à un autre. Tâche rude et difficile! Nous avons installé des transporteurs mécaniques par respect pour la dignité des gens et pour les libérer en vue d'autres fonctions qui exigent une plus grande dépense d'intelligence.

Je n'ai pas à m'excuser de ces choses-là. Pour montrer à quel point cet argument est idiot, il n'est pas de meilleure preuve, peutêtre, que le fait que l'automatisation appliquée à la comptabilité nous permet, depuis l'an dernier, de payer nos maîtres de poste à commission deux fois par mois au lieu d'une seule fois. C'est une amélioration qui nous était réclamée depuis des années. Lorsque j'ai demandé aux intéressés s'ils aimeraient revenir au régime de la paie mensuelle, les observations que j'ai entendues n'étaient pas trop flatteuses, et je les comprends.

D'une part, il y a les libéraux qui prétendent que les employés postaux sont maltraités par le gouvernement actuel, que leur moral est bas et, d'autre part, nous entendons le représentant de Kootenay-Ouest, porte-parole d'un autre parti d'opposition qui n'a pas plus de raison de prendre le parti du gouvernement, dire que le moral des employés des postes s'est grandement amélioré ces dernières années, grâce à l'amélioration des conditions de travail, et d'administration. Point n'est besoin d'aller plus loin, mais on peut ajouter que les employés des postes sont aujourd'hui mieux payés, mieux traités et qu'ils obtiennent de la direction une meilleure collaboration que jamais auparavant dans notre histoire et que personne parmi eux ne redoute le progrès de l'automatisation dans le domaine des postes.

On a critiqué en général le service des relations extérieures. C'est qu'au fond on se méprend sur l'une de ses principales attributions. Ce service n'a pas pour but de faire de la publicité pour les Postes. Il s'agit surtout de relations avec les usagers. Le gros du personnel est réparti dans les différents centres du Canada où il consacre tout son temps aux usagers de la poste. Il s'occupe de leurs problèmes spéciaux et, de la sorte, permet au maître de poste de se consacrer pleinement à la gestion de son bureau.

conduite que nous avons adoptée et à la-

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

retournions à l'époque où les hommes fai- le ministère de façon que, dans l'ensemble, saient ce travail à pied? Au début, nous obli- les dépenses et les recettes s'équilibrent. Le térions chaque lettre à la main. Aujourd'hui, déficit de 9 millions prévu cette année est en réalité attribuable au relèvement des traitements, qui a joué toute l'année. Rien à dire là-contre: les augmentations étaient justes et raisonnables. Je crois que l'an prochain, grâce à la hausse du tarif des colis, le ministère équilibrera ou presque son budget.

Cette hausse du tarif des colis, l'opposition l'a critiquée également, mais j'aimerais lui rappeler qu'il s'agissait de la première augmentation en dix ans. On a beaucoup exagéré le montant de l'augmentation. Un député a dit qu'elle était de l'ordre de 100 p. 100. En réalité, elle équivaut à une augmentation moyenne de 44 p. 100. Notre décision principale a été de supprimer un tarif spécial dans un rayon de 20 milles des bureaux de poste. Ce privilège avait été accordé il y a longtemps, alors que les communications n'étaient pas aussi bonnes qu'aujourd'hui et que nombre de cultivateurs achetaient par la poste. Ces derniers temps, ce sont des expéditeurs de courriers volumineux qui abusaient de ce tarif spécial, car ils transportaient leurs colis par petite vitesse ou en automobile au bureau de poste et pouvaient ainsi desservir une population très dense dans un rayon de vingt milles, à un taux sensiblement inférieur au prix de revient. L'élimination de ce taux aura d'heureuses répercussions pour le petit commerçant et le petit producteur.

Il ne faut pas oublier non plus que, depuis 10 ans, les frais de transport par rail ont augmenté de 120 p. 100 et que les traitements de nos commis ont augmenté de 40 p. 100. Depuis notre dernière hausse, nos concurrents en ont mis cinq en vigueur, et, finalement, le colis postal est encore le mode d'expédition le moins cher au Canada. Je donne trois exemples de taux d'affranchissement. En vertu de l'ancien tarif, l'affranchissement était de 10c. pour un colis d'une livre à livrer dans la même province. Le taux actuel est de 23c., et le taux correspondant du service de messageries est d'un dollar. En vertu de l'ancien tarif, il en coûtait 67c. pour expédier un colis de cinq livres à travers trois provinces; le nouveau taux est de 84c., et les messageries coûtent \$1.07. L'affranchissement d'un colis de dix livres à destination de la province voisine était de 89c. selon l'ancien tarif; il en coûte maintenant \$1.14 selon le nouveau. et le coût des messageries est de \$1.30. Je persiste à croire que nous offrons un service très économique et très satisfaisant pour les colis postaux.

Quant au favoritisme, si l'on s'en tient à En ce qui concerne le déficit, la ligne de ce qui se dit sans tenir compte des exemples cités, on croirait que notre conduite est terriquelle nous adhérons depuis est d'exploiter ble. J'ai essayé d'étudier le plus possible de